



Assemblée générale

Distr. générale
14 janvier 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 120 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Lettre datée du 13 janvier 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le compte rendu d'un séminaire de haut niveau consacré au renforcement de l'Assemblée générale, qui a réuni un groupe de représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies au Union Club, à New York, le 16 juin 2015 (voir annexe). La réunion était organisée par la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, en étroite collaboration avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Le séminaire s'est tenu pour la cinquième année consécutive. Y ont participé le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, le Président de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, Sam Kahamba Kutesa, le Président élu pour sa soixante-dixième session, Mogens Lykketoft et les membres élus du Bureau de la soixante-dixième session. Des représentants du Président en exercice et du Président élu pour la prochaine session, les coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, et le Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité étaient également présents.

Les participants se sont penchés sur le rôle et le statut de l'Assemblée générale, les questions actuellement inscrites à son ordre du jour, les tendances en ce qui concernait ses méthodes de travail et les efforts consentis dans l'ensemble pour revitaliser ses travaux, l'objectif ultime étant de définir les éléments qui pourraient renforcer l'Assemblée. Dans le contexte plus large des initiatives de réforme en cours du système des Nations Unies – du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix à l'examen de la Commission de consolidation de la paix et à la réforme du Conseil de sécurité – ce séminaire avait également pour but d'explorer les moyens de renforcer l'Assemblée afin qu'elle puisse être réformée.

Plus précisément, les participants ont examiné les mesures concrètes qui pourraient être prises en ce sens et qui, à leur avis, pourraient être utiles au débat actuel sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée.



En outre, le séminaire a été l'occasion pour le Président et les membres du Bureau de la prochaine session de se familiariser avec les méthodes de travail de l'Assemblée générale et de mettre à profit les enseignements tirés et les pratiques optimales. Le séminaire devrait ainsi contribuer à une transition sans heurt d'une session à l'autre

Le rapport ci-joint a été établi selon la Règle de confidentialité de Chatham House.

Je vous serais reconnaissant de faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale au titre du point 120 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Finlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kai Jürgen Mikael **Sauer**

Annexe à la lettre datée du 13 janvier 2016 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Séminaire de haut niveau pour une Assemblée générale renforcée, tenu à New York le 16 juin 2015

Compte rendu et programme d'action

Introduction

La Mission permanente de la Finlande a organisé, pour la cinquième année consécutive, un séminaire sur le thème « Pour une Assemblée générale renforcée », afin de contribuer à revitaliser les travaux de l'Assemblée générale et qui s'est tenu au Union Club, à New York, le 16 juin 2015. Le séminaire de haut niveau a commencé par un discours de bienvenue prononcé par le Représentant permanent de la Finlande, Kai Sauer, suivi d'un discours liminaire du Secrétaire général qui a souligné l'importance d'un lien fort entre le Bureau du Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général et a mis en avant les divers aspects de cette relation dynamique. Deux débats thématiques ont eu lieu dans la matinée, intitulés « Réflexions sur les travaux de l'Assemblée » et « Sélection et nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies », et un autre dans l'après-midi.

Au cours du premier débat thématique de la matinée, les participants ont entendu des observations formulées par le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, sur les travaux menés à bien et les enseignements tirés de l'expérience acquise au cours de cette session, ainsi qu'un exposé du Président élu sur ses priorités pour la soixante-dixième session. Le Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a fait un exposé sur le programme de travail de la session à venir et certaines des tendances observées récemment dans les méthodes de travail et les pratiques de l'Assemblée générale. Lors du deuxième débat sur le thème de la sélection et de la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Représentant permanent de la Croatie et Coprésident du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale pendant la soixante-neuvième session, Vladimir Drobjnak, a partagé des observations émanant des débats du Groupe de travail sur ce point de l'ordre du jour.

Dans l'après-midi, sous l'intitulé « Pratiques et enseignements tirés des négociations intergouvernementales », le Représentant permanent de la Namibie et Coprésident du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale pendant la soixante-neuvième session, Wilfred Emvula, a informé les participants de l'évolution des discussions concernant le thème plus vaste de la revitalisation des travaux de l'Assemblée. Ensuite, le Représentant permanent de la Jamaïque et Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité a fait part de quelques réflexions. Ces présentations et exposés ont été suivis d'un échange de vues, aussi bien dans la

matinée que dans l'après-midi. Le Représentant permanent de la Finlande a formulé des observations finales pour conclure le séminaire de haut niveau. Afin de donner une impulsion aux débats, les participants étaient également saisis d'un document de réflexion ainsi de la liste préliminaire annotée des questions inscrites à l'ordre du jour de la soixante-dixième session.

Discours liminaire

Le Secrétaire général a prononcé un discours liminaire, dans lequel il a souligné l'importance fondamentale d'une relation forte entre l'Assemblée générale, le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée. Notant qu'il était peut-être le seul Secrétaire général qui avait également assumé les fonctions de Chef de Cabinet au Bureau du Président de l'Assemblée générale, il a insisté sur le fait qu'il connaissait les rouages de l'Assemblée, ce qui l'aidait considérablement dans l'exercice de ses fonctions de Secrétaire général. Déjà à cette période, comme il l'avait constaté, l'Assemblée ne recevait pas toute l'attention qu'elle méritait, ce qui avait suscité un regain d'intérêt parmi les États Membres pour la revitalisation de ses travaux. Se rappelant que les réunions entre le Président de l'Assemblée et le Secrétaire général étaient peu fréquentes et difficiles à organiser à l'époque, il avait pris l'habitude de se réunir au moins une fois par mois avec les présidents successifs au cours de son mandat. L'Assemblée générale avait joué un rôle important dans de nombreux domaines politiques, y compris, tout récemment, en créant la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE), en adoptant le Traité sur le commerce des armes, en créant l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et en élaborant le projet d'objectifs de développement durable adopté en septembre 2015. En outre, l'Assemblée générale avait joué un rôle important en fournissant aux États Membres le forum où ils pouvaient exprimer leurs doléances sur des questions qui n'attiraient souvent que peu d'attention. Pourtant, il restait encore beaucoup à faire pour continuer à renforcer son rôle, et notamment s'attaquer au problème de son ordre du jour, si long et si difficile à gérer. Il a rappelé le processus d'examen des mandats ainsi que d'autres initiatives de réforme menées sous sa direction, telles que la mobilité, qui avaient suscité des résistances parmi les États Membres. D'une manière générale, le Secrétariat était débordé par les demandes de rapports établis à l'issue de discussions répétitives, l'adoption des résolutions à l'Assemblée générale, et le fait que l'Assemblée s'activait parfois sans nécessité. Le Secrétaire général a rappelé sa décision de renoncer à son initiative en faveur d'un mécanisme de partenariat, suite à l'opposition constante et ferme des États Membres. Comparant l'Organisation des Nations Unies à une société multinationale, il a fait observer qu'aucun président-directeur général ne pourrait survivre si tous les actionnaires exprimaient constamment des exigences. En conclusion, le Secrétaire général a pris note du prochain processus de sélection et de nomination de son successeur et du grand intérêt qu'il suscitait. À cet égard, il a rappelé les diverses dispositions et recommandations publiées par le passé, et fait observer que la prochaine session de l'Assemblée pourrait également être associée à ce processus, décision qui revenait bien entendu aux États Membres. Insistant sur le fait que le processus qui l'avait conduit à cette fonction avait été plus transparent que les précédents, il espérait que cette tendance se poursuivrait.

Travaux de l'Assemblée générale

Lors de l'ouverture du premier débat thématique, le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, Sam Kahamba Kutesa, a réaffirmé le rôle central que jouait l'Assemblée en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation des Nations Unies et a pris note de l'augmentation continue de sa charge de travail, laquelle a eu un impact direct sur l'importance du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Au cours de la soixante-neuvième session, à elle seule, l'Assemblée avait, jusqu'à présent, adopté près de 288 résolutions et 80 décisions à l'issue de 94 séances officielles et de plusieurs centaines de réunions informelles. L'accent avait été mis sur l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 porteur de transformation, sur les textes issus de la troisième Conférence des Nations Unies sur le financement du développement ainsi que sur les changements climatiques, même si les travaux de l'Assemblée couvraient un éventail beaucoup plus large de questions au titre des trois principaux piliers de l'Organisation (paix et sécurité, développement, droit international et droits de l'homme). Dès le début de la soixante-neuvième session, l'Assemblée avait montré son utilité en adoptant une résolution portant création de la MINUAUCE pour faire face à l'épidémie d'Ebola qui sévissait en Afrique de l'Ouest à l'époque. Mettant l'accent sur le rôle de premier plan du Président en tant que médiateur, M Kutesa a rappelé ses échanges périodiques avec les groupes régionaux, le Bureau de l'Assemblée générale et les vice-présidents de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, les présidents des autres organes principaux de l'ONU et le Secrétaire général. Tout au long de son mandat, la revitalisation des travaux de l'Assemblée avait été pour lui une question de la plus haute importance. Les méthodes de travail de la Cinquième Commission étaient l'un des aspects de cette question. Il a également rappelé les efforts qu'il avait déployés et les initiatives qu'il avait prises en ce qui concernait la question de la réforme du Conseil de sécurité. Les divers débats thématiques organisés sur différents points de l'ordre du jour qui préoccupaient l'ensemble des États Membres constituaient un autre aspect important, en particulier lorsqu'ils avaient trait au programme de développement pour l'après-2015. Pour conclure, le Président a insisté sur l'importance de doter le Bureau du Président de l'Assemblée générale de ressources suffisantes, et a félicité en particulier le personnel de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, sans l'appui et la coopération desquels la tâche accomplie jusqu'à présent aurait été impossible.

Cet exposé a été suivi d'observations du Président élu de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, qui s'est félicité de l'occasion qui lui était donnée d'engager un dialogue et de tirer des enseignements des débats organisés durant le séminaire, y compris de la sagesse et de l'expérience du Secrétaire général et du Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, et en particulier sur la manière de renforcer les liens entre l'Assemblée, le Président et le Secrétaire général de l'Organisation. En ce qui concernait la prochaine présidence, le Président élu avait énuméré les débats thématiques de haut niveau prévus au printemps 2016, et qui mettraient l'accent sur, en avril, la façon de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en gardant à l'esprit les textes issus de la troisième Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, qui s'est tenue à Addis-Abeba, et de la Conférence sur les changements climatiques, organisée à Paris; en mai, le renforcement du rôle et de la cohérence de l'action du

système des Nations Unies pour la paix et la sécurité; et en juin, sur les droits de l'homme, l'état de droit, l'égalité des sexes et le renforcement des institutions. Le Président élu a souligné qu'il avait l'intention d'atteindre un vaste public, en insistant sur le fait que tous devaient contribuer à la mise en œuvre des travaux de l'Organisation, y compris la société civile, le secteur privé et le système des Nations Unies dans son ensemble. D'une manière générale, les travaux de l'Assemblée devraient être plus orientés vers l'action. La réforme de l'Organisation des Nations Unies était, en fait, une question qui avait été soulevée par beaucoup, notamment celle du Conseil de sécurité. Le processus en cours en vue de négociations fondées sur des textes a certainement été très utile et a laissé entrevoir des progrès futurs. Dans ce contexte, le Président élu s'efforcerait de poursuivre les tâches qui n'auraient pu être achevées lors de la session en cours. En ce qui concernait le prochain processus de sélection et de nomination du Secrétaire général, il espérait que des auditions pourraient être organisées avec les candidats. Notant que la soixante-dixième session coïncidait avec une année budgétaire, le Président élu avait reconnu qu'il faudrait peut-être des séances de nuit, ce qui, en règle générale, devrait toutefois être évité. En conclusion, le Président élu a insisté sur sa volonté ferme de travailler en étroite collaboration avec les présidents des grandes commissions, ses vice-présidents ainsi qu'avec d'autres titulaires d'un mandat électif et le Secrétariat, en soulignant une fois de plus que la prochaine session aurait en effet un caractère historique.

En tant que dernier orateur au titre de cette question, le Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, a présenté un exposé sur l'ouverture de la session à venir, qui serait suivie le lendemain de la première réunion du Bureau pour examiner le projet d'ordre du jour. Rappelant les fonctions du Bureau, il a souligné qu'il avait pour mandat de formuler des recommandations concernant l'inscription ou le rejet de chaque point de l'ordre du jour. Le rapport du Bureau serait examiné en séance plénière le vendredi 18 septembre. Étant donné que le débat de haut niveau de 2015 revêtait une importance particulière en raison de la tenue du sommet des Nations Unies qui devrait adopter le programme de développement pour l'après-2015 et de la célébration du soixante-dixième anniversaire en général, le Directeur a expliqué en détail certaines de ses modalités et de celles du débat général – mettant en avant, entre autres choses, l'allocution de Sa Sainteté le pape François à l'Assemblée générale, immédiatement avant l'ouverture du sommet. L'avant-projet de programme de travail serait examiné au cours de la partie principale de la session. Lors de la reprise, de janvier à septembre, l'Assemblée se réunirait selon que de besoin, et la plupart des débats thématiques, des consultations informelles et des négociations intergouvernementales seraient organisés. Abordant l'évolution récente des méthodes de travail de l'Assemblée, le nombre de débats thématiques et leur durée avaient sensiblement augmentés, et étaient devenus des manifestations de haut niveau qui ressemblaient souvent à des séances plénières ordinaires, avec des déclarations préparées à l'avance. En outre, les exposés des groupes de travail, qui étaient la norme, ne laissaient souvent guère de place aux interventions des États Membres. Par ailleurs, l'augmentation du nombre et de la portée des mandats relevant directement des présidents de l'Assemblée, tels que la définition des modalités des futures réunions de haut niveau, associée à l'organisation de débats thématiques, constituait une charge de travail supplémentaire réelle et tangible. Les nouveaux organes subsidiaires créés au cours de ces dernières années avaient accru

cette tendance. Dans l'ensemble, celle-ci pouvait être interprétée comme une manifestation de la vitalité de l'Assemblée, mais elle constituait également une charge pour les missions permanentes, le Bureau du Président et le Secrétariat. De même, le caractère sacro-saint du débat général, bien que souvent réaffirmé par l'Assemblée générale, était désormais régulièrement remis en question et le Bureau de l'Assemblée générale souhaitera peut-être se pencher sur ce problème au cours de la soixante-dixième session. Les États Membres souhaiteront peut-être aussi examiner le Règlement intérieur de l'Assemblée, en particulier sa compatibilité avec l'évolution des pratiques de cette dernière au fil des ans. En ce qui concernait l'ordre du jour de l'Assemblée, même si sa longueur était de temps à autre critiquée, le Secrétariat se tenait prêt à apporter son plein concours, même si toute tentative visant à le simplifier s'avérait délicate. En conclusion, le Directeur a fait des observations sur les travaux entrepris par le Département, mettant en avant le personnel qui, souvent en coulisses, apportait une contribution essentielle aux travaux de l'Organisation des Nations Unies en facilitant les processus intergouvernementaux. La Division, forte de sa considérable mémoire institutionnelle, avait également fourni un appui très divers au Bureau du Président de l'Assemblée générale. D'une manière générale, elle servait de dépositaire de l'ensemble des informations sur l'histoire et les travaux de l'Assemblée, sur ses procédures et sa pratique ainsi que sur celles d'un grand nombre de ses organes subsidiaires.

Débat

Pendant le débat qui a suivi, on a généralement insisté sur le fait que la soixante-dixième session serait une session de mise en œuvre, y compris des textes issus du sommet des Nations Unies convoqué en vue de l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. D'autres considéraient qu'il s'agissait là d'une occasion de poser des questions sur l'état réel de l'Organisation. D'une manière générale, la nécessité de mettre en place une Assemblée générale renforcée a été réaffirmée et soulignée. À cet égard, certains participants, reprenant l'observation formulée par de précédents orateurs concernant la multitude des points inscrits à l'ordre du jour ont, par exemple, fait remarquer que certaines résolutions étaient pratiquement identiques d'une année sur l'autre. Les problèmes découlant de la planification fréquente de réunions qui se chevauchaient ont également été évoqués. D'autres ont rappelé que l'Assemblée était un acteur de premier plan dans la réforme de l'Organisation et qu'elle devait jouer un rôle plus actif, y compris, par exemple, en participant de manière plus dynamique au processus de sélection et de nomination du prochain Secrétaire général.

Les avantages découlant d'une plus grande accessibilité et de la nécessité d'une plus grande interaction avec la société civile ont également été soulignés. Un participant a en particulier mis l'accent sur l'importance du rôle de la jeunesse et proposé immédiatement de créer une entité spéciale intitulée Nations Unies pour la jeunesse. Un autre participant a suggéré que l'Organisation pourrait faire l'objet d'une analyse comparative avec d'autres organisations intergouvernementales, en particulier en ce qui concernait les méthodes et procédures de travail. Il a notamment été insisté sur le respect strict du temps de parole, et la pratique consistant à couper le microphone, qui s'était révélée efficace ailleurs, avait été citée comme un exemple positif. D'autres ont fait observer que la tendance récente qui consistait à convoquer des débats thématiques informels de l'Assemblée

générale était devenue une autre occasion de réunir des visiteurs de haut rang venant de différentes capitales, et que leur participation moyenne à ces réunions se limitait plus ou moins à leur propre intervention. Il a également été mis en avant qu'il serait souhaitable que l'examen de questions importantes par l'Assemblée devrait devenir véritablement plus interactif. Il a également été soutenu que les travaux de l'Assemblée générale devraient être plus axés sur les résultats ce qui, comme certains l'ont souligné, dépendait toutefois directement de la volonté politique des États Membres.

Enfin et surtout, l'importance du rôle joué par les présidents de l'Assemblée générale a été soulignée, non seulement dans leurs fonctions d'organiseurs du calendrier des travaux de l'Assemblée, mais aussi en tant que responsables capables de se projeter vers l'avenir. Quelques participants ont estimé que le Bureau avait besoin de ressources supplémentaires, tant en termes financiers que d'effectifs, et que le Secrétariat devait lui fournir toute la mémoire institutionnelle nécessaire. Certains ont même évoqué la possibilité d'envisager un mandat de deux ans afin de permettre aux titulaires de tirer parti de l'expérience acquise durant la première année de leur mandat. Un autre participant a évoqué la possibilité de réformer la durée du mandat en avançant la date des élections afin d'éviter la situation actuelle dans laquelle le Président procédait à l'ouverture de la session tout en dépensant une énergie considérable pour constituer son équipe, alors même que cela coïncidait avec le moment le plus chargé de la présidence, à savoir le débat général.

Sélection et nomination du Secrétaire général

Au cours du deuxième débat thématique organisé dans la matinée, le Représentant permanent de la Croatie et Coprésident du Groupe de travail spécial à la soixante-neuvième session a expliqué aux participants les règles et dispositions pertinentes du processus de sélection et de nomination du Secrétaire général, une question prioritaire de l'ordre du jour du Groupe de travail, sachant que le prochain processus se déroulerait en 2016. L'Article 97 de la Charte stipule que le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité, le rôle du Conseil étant décisif, étant donné que l'Assemblée peut rejeter une recommandation, mais non pas la remplacer par une autre qu'elle aurait formulée. En outre, étant donné que les nominations au sein de l'Assemblée sont adoptées par acclamation depuis le début des années 70, la plupart des États Membres estiment qu'il ne s'agit là que d'une formalité. Mais le processus se déroule en fait en trois étapes : la présentation des candidatures, la sélection et la nomination. La nomination est clairement régie par les règles et résolutions pertinentes; la sélection, qui se déroule au sein du Conseil de sécurité, est régie par les directives informelles de celui-ci; et la nomination est de facto non définie. De ce fait, beaucoup étaient favorables à l'idée d'insérer des dispositions sur le processus de nomination dans la résolution la plus récente sur la revitalisation de l'Assemblée générale, en mettant l'accent sur le renforcement de la participation de l'Assemblée et, en outre, de veiller à la pleine application des règles pertinentes concernant la nomination effective par l'Assemblée. Le processus de sélection était effectivement guidé par les directives « Wisnumurti », selon lesquelles tout État Membre peut proposer, le cas échéant, à la fois de manière formelle et informelle, un ou plusieurs candidats, au Président du Conseil de sécurité qui en dresse la liste, laquelle peut être mise à jour, si nécessaire. Selon ces directives, le Président du Conseil de sécurité peut informer et consulter le Président de l'Assemblée générale,

en tant que de besoin. Dans des résolutions adoptées par la suite – les résolutions 51/241 et 60/286 – l'Assemblée insiste plus particulièrement sur le rôle que peut jouer son président. La résolution 68/307 dans laquelle l'Assemblée générale réaffirme ses résolutions antérieures, était la base du processus de négociation en cours au sein du Groupe de travail spécial, et le processus était actuellement mis à jour compte tenu des propositions des différents groupes d'États Membres souhaitant davantage de transparence et d'ouverture dans le processus de sélection. Les propositions comprenaient notamment le lancement du processus conjointement par les Présidents du Conseil et de l'Assemblée; la publication d'une liste récapitulative des candidats dans un document officiel; l'invitation des candidats à des auditions avec les États Membres; le respect des principes de rotation géographique et d'égalité entre les sexes. Il était par contre probablement trop ambitieux à ce stade de demander au Conseil de présenter plusieurs candidats et de limiter la fonction à un seul mandat. D'une manière générale, ce sujet dans son intégralité était susceptible de provoquer des divisions politiques et il était fort probable que les négociations seraient longues.

Débat

Au cours de la période de questions-réponses qui a suivi, les intervenants se sont dans l'ensemble accordés à reconnaître l'importance du processus de sélection et de nomination, lequel devrait être plus transparent et prévisible, même s'ils ont pour la plupart également fait remarquer qu'en fin de compte cela dépendait de la volonté politique manifestée par les États Membres. Un participant a fait observer que ce processus était suivi de près par le grand public, les médias et la société civile. Un autre a comparé le processus à l'élection des juges de la Cour internationale de Justice, où le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, indépendamment l'un de l'autre, devaient arriver à la même décision. En ce qui concernait le processus à venir, des auditions et l'introduction d'une structure et d'un calendrier dans le processus de sélection étaient les améliorations qui avaient le plus de chance de pouvoir être apportées lors de la soixante-neuvième session. Pourtant, un autre participant a recommandé de tempérer les attentes, faisant observer que des dispositions existaient déjà dans de précédentes résolutions et que, par le passé, les candidats les plus actifs en termes de communication publique et auprès des États Membres étaient rarement ceux qui au bout du compte étaient sélectionnés.

Pratiques des négociations intergouvernementales menées au sein de l'Assemblée générale et expérience acquise

L'après-midi, pendant le deuxième débat thématique, le Représentant permanent de la Namibie et Coprésident du Groupe de travail spécial à la soixante-neuvième session, a fait un exposé devant les participants au séminaire sur les activités du Groupe de travail pendant la soixante-neuvième session. Son exposé a été suivi par des remarques faites par le Représentant permanent de la Jamaïque, E. Courtenay Rattray, sur les enseignements tirés de l'expérience qu'il avait acquise en qualité de Coprésident des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

Dans son aperçu général de la situation, M. Emvula a informé les participants au séminaire de l'état actuel des négociations sur un projet de résolution qui tirerait les conclusions des travaux du Groupe de travail durant la soixante-neuvième

session. D'un point de vue historique, il était utile de noter la mesure dans laquelle cette résolution annuelle avait pris de l'ampleur au fil des ans, même si un certain nombre de ses dispositions n'étaient toujours pas appliquées. Toutefois, il en allait de la responsabilité des États Membres eux-mêmes pour y remédier. Prenant note des progrès actuellement accomplis dans le cadre des consultations, il estimait que le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général était la question qui exigerait le plus d'attention. Par ailleurs, le texte de l'avant-projet fourni par les coprésidents était fondé sur les interventions des délégations lors des cinq réunions thématiques organisées au cours du premier semestre de l'année, lesquelles en précisaient également la structure, à savoir le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale; les méthodes de travail; le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général et d'autres chefs de secrétariat; et le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale. En ce qui concernait ce dernier point, le Coprésident a pris note de la dotation en effectifs du Bureau, qui comprenait notamment la nécessité de détacher du personnel des missions permanentes, ce qui, à son avis, pourrait remettre en cause leur légitimité et leur indépendance. En outre, cela pourrait poser des problèmes budgétaires, en particulier pour les pays les moins avancés. Le Coprésident a appuyé les observations faites par le Secrétaire général en ce qui concernait la complexité de l'ordre du jour de l'Assemblée, tout en faisant observer à nouveau qu'en fin de compte les États Membres ne devaient s'en prendre qu'à eux-mêmes, citant à titre d'exemple le souhait exprimé par de nombreuses délégations d'organiser leurs propres manifestations en marge de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale. En conclusion, il a déclaré que les résolutions de l'année en cours devraient, comme toutes les précédentes, être adoptées par consensus.

Après cet exposé, le Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité a fait un exposé sur les travaux menés dans le cadre des négociations, lesquels se distinguaient essentiellement par leur caractère technique et procédural. Dans le même temps, toutefois, le processus était clairement en lui-même de nature politique, car il était perméable à des émotions qui étaient le reflet des craintes ainsi que des ambitions des États Membres dans leur ensemble, et en retour, il était nécessaire de faire preuve d'empathie et de la force nécessaire pour le galvaniser. Ayant été nommé par le Président de l'Assemblée générale, en novembre 2014, l'Ambassadeur Rattray a rappelé avoir été sollicité par de nombreux collègues qui compatissaient avec lui car certains semblaient considérer sa nouvelle mission comme une vaine quête dans le désert. Cela était bien compréhensible pour des négociations qui duraient depuis 20 ans, ce qui était profondément décevant pour les États Membres et lourd de conséquences pour l'ensemble de l'Organisation. Fortes de cette expérience et compte tenu également de l'insuffisance des ressources de nombreuses missions permanentes, certaines délégations s'étaient désengagées de l'exercice. Pourtant, cette stagnation du processus de réforme avait coïncidé avec une multiplication des crises dans le monde, sans précédent depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, et un Conseil de plus en plus impuissant d'un point de vue fonctionnel. C'est dans ce contexte que le Président avait demandé aux États Membres de poursuivre les négociations autour d'un texte, ce qui était par conséquent, son mandat. Il avait l'intention d'établir un document de négociation qui pourrait être transmis au Président à sa soixante-dixième session. Cependant, il avait rejeté le fait qu'il soit catégorisé car il existait de nombreuses différences entre les positions et que sa tâche en tant que Président était de servir l'ensemble des États Membres. Faisant le

bilan de l'activité au cours de la soixante-neuvième session, jusqu'à ce jour, l'Ambassadeur a appelé l'attention sur un document-cadre, qui avait été établi sur la base des contributions des États Membres et qui servirait de base à la négociation du texte. À cet effet, le Président avait demandé à disposer d'un certain pouvoir de décision, une notion qui avait été et continuait d'être contestée jusqu'à présent dans le cadre des négociations intergouvernementales. Réaffirmant son intention de soumettre au Président de l'Assemblée générale à la fin de la soixante-neuvième session, un document susceptible d'être adopté, l'Ambassadeur Rattray a souligné que le rôle du Président ne consistait pas seulement à être un trait d'union, mais aussi un acteur politique. En outre, il a fait remarquer que l'élan en faveur de ce processus, même s'il dépendait des États Membres, s'était formé dans le contexte plus large de la société civile et de l'opinion publique.

Débat

Au cours de la période de questions-réponses qui s'en est ensuivie, un des participants a mis en lumière les résultats concrets issus de l'application de précédentes résolutions sur la revitalisation de l'Assemblée générale, notamment l'élection rapide du Président de l'Assemblée, trois mois avant l'ouverture de la session, constituant un modèle pour l'élection des présidents des grandes commissions et permettant l'élection rapide des membres non permanents du Conseil de sécurité et des membres du Conseil économique et social, ce qui montrait que des résultats tangibles étaient tout à fait possible. Un autre participant a mis l'accent sur les exigences concernant les programmes des délégations, en particulier des plus petites, et la nécessité d'aider les petites missions à cet égard. Le Forum des petits États avait pris des initiatives intéressantes pour parvenir à cette fin. Le même participant a également appelé l'attention sur la décision prise par l'Assemblée générale, dans sa résolution adoptée en 2014, d'encourager un meilleur équilibre entre les sexes dans la répartition des présidences des grandes commissions et des présidents de l'Assemblée générale, et estimé qu'il était particulièrement important de maintenir cette disposition dans la résolution pour l'année en cours. Un autre intervenant a noté que le débat général était auparavant considéré comme le principal événement de la semaine de haut niveau en septembre, alors que dorénavant on pouvait apercevoir la plupart des orateurs sortir de la salle de l'Assemblée générale pour aller d'une réunion à l'autre. Il était également utile d'examiner de nouveaux thèmes pour les débats thématiques de l'Assemblée.

Synthèse et observations finales

Dans ses observations finales, le Représentant permanent de la Finlande a fait la synthèse du séminaire et remercié toutes les personnes présentes d'avoir participé activement aux débats, qui avaient une nouvelle fois montré le vif intérêt que les États Membres, et en particulier les membres élus du Bureau, portaient au renforcement des travaux de l'Assemblée générale.

Pièce jointe

Liste des participants

Ban Ki-moon
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Sam Kahamba Kutesa
Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session

Mogens Lykketoft
Président élu de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session

Arthur Kafeero
Ambassadeur
Chef de cabinet au Bureau du Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session

Tomas Anker Christensen
Chef de cabinet au Bureau du Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session

Kairat Abdrakhmanov
Représentant Permanent du Kazakhstan

Jamal Fares Alrowaiei
Représentant permanent du Bahreïn

Durga Prasad Bhattarai
Représentant permanent du Népal

Sofia Mesquita Borges
Représentante permanente du Timor-Leste

Vladimir Drobnjak
Représentant permanent de la Croatie

Wilfred I. Emvula
Représentant permanent de la Namibie

Federico Alberto González Franco
Représentant permanent du Paraguay

Omar Hilale
Représentant permanent du Maroc

Andrej Logar
Représentant permanent de la Slovénie

María Emma Mejía Vélez
Représentante permanente de la Colombie

Michel Tommo Monthe
Représentant permanent du Cameroun

Marlene Moses
Représentante permanente de Nauru

Ib Petersen
Représentant permanent du Danemark

E. Courtenay Rattray
Représentant permanent de la Jamaïque

František Ružička
Représentant permanent de la Slovaquie

Kai Sauer
Représentant permanent de la Finlande

Girma Asmerom Tesfay
Représentant permanent de l'Érythrée

Jean-Francis Régis Zinsou
Représentant permanent du Bénin

Inigo Lambertini
Représentant permanent adjoint de l'Italie

Osama Abdelkhalek Mahmoud
Représentant permanent adjoint de l'Égypte

Paik Ji-ah
Représentant permanent adjoint de la République de Corée

Miguel Camilo Ruiz Blanco
Représentant permanent adjoint de la Colombie

Janne Taalas
Représentant permanent adjoint de la Finlande

Cesare Morbelli
Conseiller
Mission permanente de l'Italie

Fabio Pedraza
Deuxième Secrétaire
Mission permanente de la Colombie

Anna Salovaara
Conseillère
Mission permanente de la Finlande

Maja Simunic
Expert à la Troisième Commission
Mission permanente de la Croatie

Ion Botnaru
Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences

Marcus Carter Mathiasen
Assistant spécial du Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session

Robert Mugimba
Conseiller
Bureau du Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session

Georg Zeiner
Spécialiste des questions politiques, Bureau du Directeur de la Division des affaires
de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, Département de
l'Assemblée générale et de la gestion des conférences

Saijin Zhang
Chef du Service des affaires de l'Assemblée générale, Département de l'Assemblée
générale et de la gestion des conférences
